

**DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES**

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**

**ARRETE MUNICIPAL n° 2023/77**

**Portant réglementation sur le stationnement et la circulation en agglomération.**

**Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

**Vu** la demande formulée le 08 mars 2023 par la société MANOA Piscine, sise 3 chemin de l'Hourtoulane - 66380 – PIA en vue d'effectuer des travaux d'installation d'une coque polyester (piscine), 32 rue de la Source à PEZILLA LA RIVIERÈRE.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement de la rue de la Source à PEZILLA LA RIVIERÈRE durant ces travaux.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le lundi 20 mars 2023 de 08h à 18h, suite aux travaux d'installation d'une coque polyester (piscine) qui auront lieu 32 rue de la Source à Pézilla la Rivière, la chaussée sera rétrécie suite au stationnement du camion de terrassement, le stationnement sera interdit à tout autre véhicule à hauteur du 32 rue de la Source.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise MANOA Piscine, entreprise exécutrice des travaux.

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 02 ci-dessus.

**Article 4 :** La Secrétaire Générale de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 09 mars 2023.

**Destinataire :**

**MANOA Piscine:** [agence.pia@piscines-ibiza.fr](mailto:agence.pia@piscines-ibiza.fr)



*Le Maire,*

*Jean-Paul BILLES.*